



Règlement du championnat départemental senior individuel

Version 1.0

Saison

2017-2018



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'ESSONNE
Ligue d'Île de France de Badminton
Commission Compétitions Adultes du Comité de l'Essonne
Saison 2017-2018

Article 1 – Catégories

Cette compétition s'adresse à tous les joueurs de toutes catégories, de nationalité française ou assimilés, licenciés dans le département 91, de toutes séries de classement.

Article 2 - Candidature à l'accueil

A la réception du calendrier régional, les candidatures pour l'accueil de cette compétition doivent être envoyées, auprès de la Commission Adulte, en début de saison.

Article 3 - Conditions de participation

La participation au Championnat Départemental Senior du Comité départemental de badminton de l'Essonne :

- implique l'acceptation du présent règlement
- **implique, en cas de qualification, la participation à la phase régionale,**
- oblige tout joueur participant à être en règle tant avec la FFBaD qu'avec la LIFB notamment en ce qui concerne la licence.

Article 4 - Comités d'Organisation

Le championnat régional individuel senior se déroule en deux phases :

- une phase qualificative départementale qui se déroulera sur deux weekends : 10-11 février 2018 et 10-11 mars 2018,
- une phase finale régionale qui se tiendra les 28-29 avril 2018

- 4-1 La Commission Compétitions Adultes établit les calendriers et les diffuse auprès de chaque Clubs départemental de badminton de l'Essonne.
- 4-2 Le Comité départemental de badminton de l'Essonne prend en charge l'organisation de la phase qualificative : il établit les tableaux, il envoie les convocations aux Clubs.
- 4-3 Le club qui reçoit la phase qualificative départementale, se doit de prendre en charge la sonorisation. Le Comité Départemental prendra en charge la table de marque (informatique, imprimante...), ainsi que sa tenue le jour de la compétition par au minimum un titulaire de SOC.

- 4-4 Le Comité départemental de badminton de l'Essonne applique le règlement, règle les litiges et prononce éventuellement des sanctions en accord avec le Conseil d'Administration. Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la compétition au siège de la LIFB accompagné d'un rapport circonstancié.

Article 5 : Les tableaux

- 5-1 Tous les tableaux seront joués en poules ou en élimination directe précédée ou non (suivant les impératifs techniques) d'une phase qualificative en poule, cela dépendra du nombre d'inscrits et des infrastructures à disposition.
- 5-2 Les tableaux autorisés sont le Simple Homme, le Simple Dame, le Double Homme, le Double Dame et le Double Mixte.
- 5-3 Les tableaux de Simple Homme et de Simple Dame dans toutes les séries se joueront intégralement le weekend du 10-11 février 2018.
Les tableaux de Double Homme, Double Dame et Double Mixte dans toutes les séries se joueront intégralement le weekend du 10-11 mars 2018.
- 5-4 La participation dans les 3 tableaux est autorisée.
- 5-5 Les Séries seront établies selon le CPPH :
 - Série 1 : 1 500 et +
 - Série 2 : 800 à 1 499.999
 - Série 3 : 300 à 799.999
 - Série 4 : 64 à 299.999
 - Série 5 : 8 à 63.999
 - Série 6 : 0 à 7.999

Article 6 – Inscriptions aux compétitions qualificatives départementales

- 6-1 Inscription des joueurs :
Pour le weekend du 10-11 février, les inscriptions des joueurs dans les tableaux de simple doivent parvenir au plus tard le 12 janvier 2018 par mail à lise.deneuville@badmintonessonne.org puis par courrier au siège du comité, accompagnées du règlement.
La date du tirage au sort est fixée au vendredi 26 janvier 2018.
- Pour le weekend du 10-11mars, les inscriptions des joueurs dans les tableaux de Double Homme, Double Dame et Double Mixte doivent parvenir au plus tard le 11 février par mail à lise.deneuville@badmintonessonne.org puis par courrier au siège du comité, accompagnées du règlement.
La date du tirage au sort est fixée au jeudi 22 février 2018.

- 6-2 Si le nombre d'inscription minimum pour un tableau n'est pas atteint (3) (que ce soit pour les SH, SD, DH, DD et DM), celui ci ne sera pas joué, le (ou les) joueur(s)/paires qualifiés pour le championnat régional seront ceux ayant le meilleur CPPH à la date du 12 janvier 2018. Les droits d'engagement seront alors remboursés aux joueurs non qualifiés.
- 6-3 Dans la mesure du possible, toutes les inscriptions seront prises en compte MAIS si le dimensionnement maximum du département ne le permet pas, des listes d'attente seront mises en place dans les tableaux en surnombre et le critère de sélection pris en compte sera le CPPH à la date du 12 Janvier 2018 (et ce pour les 3 disciplines).

Article 7 – Conditions de qualification pour le Régional Seniors

- 7-1 La qualification et donc la participation dans les 3 tableaux est autorisée sur le Championnat Régional Seniors.
- 7-2 Si en cas de force majeure la qualification départementale n'avait pas lieu, la sélection pour le régionale se fera sur la base des joueurs précédemment inscrits en prenant, suivant le nombre de places attribués pour le Comité départemental de badminton de l'Essonne 91, les meilleurs classés (CPPH) au vendredi 12 janvier 2018.
- 7-3 Le nombre de qualifiés de simples pour le Comité départemental de badminton de l'Essonne :

SH SR-1	SH SR-2	SH SR-3	SH SR-4	SH SR-5	SH SR-6
+ 1500	800 à 1499.999	300 à 799.999	64 à 299.999	8 à 63.999	0 à 7.999
1	2	2	2	2	2

SD SR-1	SD SR-2	SD SR-3	SD SR-4	SD SR-5	SD SR-6
+ 1500	800 à 1499.999	300 à 799.999	64 à 299.999	8 à 63.999	0 à 7.999
1	1	2	2	2	2

- 7-4 Le nombre de qualifiés de double pour le Comité départemental de badminton de l'Essonne :

DD SR-1	DD SR-2	DD SR-3	DD SR-4	DD SR-5	DD SR-6
+ 1 500	800 à 1499.999	300 à 799.999	64 à 299.999	8 à 63.999	0 à 7.999
1	1	1	1	1	1

DH SR-1	DH SR-2	DH SR-3	DH SR-4	DH SR-5	DH SR-6
+ 1 500	800 à 1499.999	300 à 799.999	64 à 299.999	8 à 63.999	0 à 7.999
1	1	1	1	1	1

DM SR-1	DM SR-2	DM SR-3	DM SR-4	DM SR-5	DM SR-6
+ 1 500	800 à 1499.999	300 à 799.999	64 à 299.999	8 à 63.999	0 à 7.999
1	1	1	1	1	1

L'inscription à la phase régionale sera faite par le Comité départemental de badminton de l'Essonne pour les joueurs qualifiés via le Championnat Départemental Seniors.

Le coût de leur inscription sera pris en charge par le Comité départemental de badminton de l'Essonne.

Article 8 – Classement requis

8-1 Seuls les classements au 12 janvier 2018 seront pris en compte pour les deux weekends.

8-2 Pour les simples, seuls les joueurs ayant le classement correspondant à la série peuvent s'inscrire.

8-3 Pour les doubles, seules les paires constituées de deux joueurs de la même série de classement peuvent s'inscrire.

8-4 La CCA se réserve le droit de regrouper deux séries afin de compléter les tableaux.

Article 9 : Droits d'engagement

Pour le premier tournoi des 10-11 février, le montant des droits d'engagement est de

- 12 euros en simple

Pour le deuxième tournoi des 10-11 mars, le montant des droits d'engagement est de

- 12 euros pour un tableau
- 19 euros pour deux tableaux

Ces droits sont à régler par chèque bancaire ou postal (à l'ordre du CODEP 91) et à retourner par le club avec la feuille d'engagement au siège du Comité départemental de badminton de l'Essonne (Maison Départementale des Comités Sportifs – 62bBoulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY). Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Article 10 – Volants plumes homologués

10-1 Le Volant officiel de la compétition sera le Babolat 3.

10-2 Tous les joueurs de niveau Départemental, Régional et National (D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3, N2 et N1) jouent obligatoirement avec des volants plumes homologués.

10-3 Les joueurs classés au minimum D9 jouent avec des volants en plumes même s'ils rencontrent un joueur classé P.

Pour les joueurs Promotion, le volant officiel est le volant plastique mais si accord entre les 2 joueurs, ceux-ci sont autorisés à jouer en volant Plume. En cas de désaccord entre les deux joueurs, le volant sera le volant plastique.

10-4 Le Comité départemental de badminton de l'Essonne fournira les volants à partir des 1/2 finales.

Article 11 – Gymnases

- 11-1 Le gymnase recevant la compétition devra disposer d'au moins 7 terrains de doubles durant tout le week-end.
- 11-2 Le club qui reçoit se devra de mettre en place au moins une restauration pendant toute la durée de la compétition.
- 11-3 Le club qui recevra la compétition le weekend du 10-11 février 2018 sera le club d'Evry :

Gymnase des Ecrins
1 rue de l'ami du peuple
91000 EVRY

Le club qui recevra la compétition le weekend du 10-11 mars 2018 sera le club de Morigny Champigny :

Gymnase Jean Coulombel
rue de Champigny
91150 Morigny Champigny

Article 12 – Horaires

- 12-1 Les rencontres se dérouleront le samedi de 8h00 à 23h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 12-2 Les matchs pourront, suivant les circonstances, être lancés une heure avant l'heure de début initialement établie.

Article 13 – Forfait

Si un joueur déclare forfait entre la date des qualifications et celle du championnat Régional Seniors, il pourra être remplacé par un autre joueur du Comité départemental de badminton de l'Essonne qui sera désigné par le responsable de la Commission Compétitions Adultes.

Un joueur forfait devra fournir un justificatif suivant les conditions de l'Article 2.17 du Règlement Général des Compétitions.

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation de son nouveau partenaire ou de sa non participation.

Article 14 - Homologation des résultats des matchs

Tous les résultats individuels seront pris en compte pour le classement national.

Article 15 - Juge Arbitre

- 15-1 Chaque journée du championnat départemental sera supervisée par un Juge Arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA). Des arbitres titulaires ou en formation, eux aussi désignés par la CDA, seront présents, si possible, samedi et dimanche pour l'arbitrage d'un maximum de matchs dont les finales.
- 15-2 Les juges arbitres et arbitres désignés par le Comité pour cette compétition seront indemnisés par le Comité départemental de badminton de l'Essonne.
- 15-3 Le Juge arbitre principal sera Laurence CAMPFORT les 10-11 février et Philippe GOUTRY les 10-11 mars.

Article 16 – Déroulement du tournoi

- 16-1 Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé. Cependant tout joueur peut faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera un arbitre (ou faisant office).
- 16-2 Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes
- 16-3 Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel de leur nom et le début de leur match (Test du volant inclus dans ce délai et effectué en début d'échauffement). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra se voir déclaré « Forfait ».
- 16-4 Tout volant touchant un obstacle au dessus du terrain autre que l'infrastructure est compté faute, sauf au service où le joueur peut resservir une nouvelle fois.
- 16-5 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite s'absenter de la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre
- 16-6 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec une tenue de badminton conforme au règlement. Il doit se présenter avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 17 – Points règlementaires

- 17-1 La compétition se déroulera suivant le Règlement Général des Compétitions, les Règles Officielles de Badminton de la FFBaD, des Règlements particuliers de la LIFB, des respects des Codes de conduite des Joueurs et des Officiels et du présent Règlement.
- 17-2 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au championnat pendant la durée de son arrêt



- 17-3 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés.
- 17-4 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi et les parkings.

Comité départemental de badminton de l'Essonne